

# Tarif 2023

dédié aux professionnels  
de la ventilation



# Sommaire

Tarif installateurs  
(Prix tarif unitaires en euros HT)

## Entrées d'air

|  
p.11



- Hygroréglables
- Autoréglables acoustiques
- Autoréglables
- Silencieux pour entrées d'air
- Filtrantes

## Bouches d'extraction

|  
p.51



- VMC Hygroréglable
- Avec modulation des débits
- VMC Autoréglable
- VMC Gaz
- Insufflation réglables  
métalliques et plastiques
- Insufflation ajustables
- Insufflation fixes  
métalliques et plastiques

# Conditions Générales de Vente

Les commandes qui nous seront remises sont soumises expressément à nos conditions générales de vente (en accord avec le droit français) qui sont sensées avoir été acceptées formellement. Ce catalogue-tarif ne s'applique qu'aux professionnels.

## 1. GÉNÉRALITÉS

Les renseignements portés sur les tarifs, catalogues, fiches techniques, schémas et prospectus ne sont donnés qu'à titre indicatif par ANJOS qui se réserve le droit de les modifier sans préavis et à tout moment.

## 2. ACCEPTATION DE COMMANDE

Toute commande doit faire l'objet d'un ordre écrit, par télécopie ou par courrier et signé par le client.

Cette dernière est considérée comme acceptée par ANJOS excepté l'envoi au client, sous 48 heures, d'un accusé de réception mentionnant les réserves de la commande.

## 3. MODIFICATION ET ANNULATION DE COMMANDE

Toute modification de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle nous est parvenue par écrit.

Toute annulation de commande par le client engage sa responsabilité et l'oblige au moins à prendre livraison du matériel fabriqué, et à nous indemniser de nos débours et gains manqués, pour le matériel en cours de fabrication.

## 4. REPRISE DE MATÉRIELS

Les marchandises livrées conformes à la commande du client, ne seront ni échangées, ni reprises.

Les produits non standards traités spécialement pour une commande, ainsi que les produits n'étant pas portés au tarif en cours ne sont ni repris, ni échangés.

Ainsi, tout matériel retourné ne sera accepté que s'il fait l'objet d'un accord préalable écrit de notre part. Le matériel sera repris à 80% de sa valeur, sous réserve qu'il soit restitué dans son état initial et dans son emballage d'origine. Le matériel accepté fera l'objet d'un avoir après contrôle. Les frais de port occasionnés par ces retours sont à la charge de l'expéditeur.

## 5. PRIX

Les prix s'entendent en euros hors taxes, nets de tout escompte.

Nos tarifs ne constituent pas une offre définitive, nos prix pouvant être modifiés sans préavis. Sauf stipulation contraire, une offre ne reste valable tant en ce qui concerne son contenu que ses prix que pendant une durée de deux mois.

Suivant les dispositions européennes et françaises obligatoires, certains produits pourront être affectés d'une taxe qui sera de fait automatiquement répercutée sur le prix des produits.

Nos prix s'entendent emballage compris s'il y a lieu, sauf pour les emballages spéciaux taxés en sus.

## 6. LIVRAISONS ET DÉLAIS

Les marchandises sont vendues mises à disposition en nos usines et voyagent aux risques et périls du client. La livraison entraîne automatiquement facturation.

Nous refusons toutes pénalités de retard, sauf accord notifié sur notre accusé de réception.

Les retards ne peuvent en aucun cas entraîner l'annulation de commande, ni une demande de révision de prix ou d'indemnité, sauf accord exprès.

## 7. TRANSPORT

Nos prix s'entendent départ usine.

Sauf avis du client, les envois sont exécutés par le mode de transport que nous jugeons le plus convenable.

Dans le cas de détérioration ou de destruction du matériel lors du transport, il appartient au destinataire d'exercer tout recours contre le transporteur ou l'assureur et ceci dans les délais et les formes d'usage.

## 8. RÉCLAMATIONS

Les réclamations concernant le transport doivent être faites suivant les règles d'usage auprès du transporteur avec un double envoyé à nos services.

Les réclamations concernant la quantité ne sont recevables que si elles sont formulées par écrit, dans les 48 heures de l'arrivée de la marchandise à destination, et bien entendu avant toutes transformations et/ou installations.

Les réclamations concernant la qualité ne sont recevables que si elles sont formulées par écrit dans les 48 heures de l'arrivée de la marchandise à destination, et bien entendu avant toutes transformations et/ou installations. En cas de réclamation reconnue par nous comme justifiée, notre responsabilité est limitée au remplacement de la pièce reconnue défectueuse, sans qu'il puisse être demandé aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

## 9. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Nous conservons la propriété des biens vendus jusqu'à paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1980. Le transfert des risques s'opère dès le moment de la livraison telle que définie dans la clause 6 : «LIVRAISONS ET DÉLAIS». Le défaut de paiement de l'une des échéances pourra entraîner la revendication de ces biens.

L'acheteur assume néanmoins, à compter de la livraison, les risques de perte ou de détérioration de ces biens, ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner.

L'acheteur s'interdit de céder les biens à une tierce personne avant complet paiement.

## 10. PAIEMENT

Les réclamations éventuelles concernant une fourniture quelconque ne dispensent pas le client de régler les factures à leurs échéances.

Le délai de paiement des factures s'entend à partir du départ usine.

Toutes nos ventes sont payables au siège social à TORCIEU (01).

Pour tout paiement sous 8 jours, un taux d'escompte de 1,5% sera accordé [loi 92-1442]. Au-delà de cette période aucun escompte ne pourra être accordé.

Le paiement des factures ne pourra être différé ou refusé sous quelque prétexte que ce soit, même litigieux. Le défaut de paiement d'un seul effet ou d'une seule facture à son échéance entraîne déchéance du terme et rend immédiatement exigibles toutes les créances de notre société même non échues. Des intérêts de retard pourront être exigés en cas de retard de paiement à partir de l'envoi d'une mise en demeure recommandée avec accusé de réception au taux d'intérêt légal majoré de 5 points.

Clause pénale : conformément à l'article 1226 du Code Civil en cas de carence du débiteur, les sommes dues recouvrées par voie contentieuse seront majorées, en sus des intérêts moratoires, d'une indemnité fixe de 15% de leur montant.

En cas de non-paiement à l'échéance, ANJOS pourra suspendre l'expédition des autres marchandises commandées par ce même client sans préjudice de dommages et intérêts. Toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des intérêts de retard équivalents au triple du taux d'intérêt légal de l'année en cours ainsi que le paiement d'une somme forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement.

## 11. GARANTIES

Les garanties sont celles présentées par le Syndicat Français des Constructeurs de Matériels Aérauliques et Thermiques.

En tout état de cause, la garantie se limite au remplacement des pièces jugées défectueuses par ANJOS à l'exclusion de tous dommages et intérêts. La main d'œuvre et les frais de transport ou de remplacement restent toujours à la charge du client.

Elle s'applique uniquement dans le cas d'une mise en œuvre du matériel selon les recommandations du constructeur et dans les règles de l'art, ainsi que dans l'utilisation normale.

Sauf convention particulière, les matériels sont garantis pour une durée de deux ans à compter de la date de mise à disposition, contre tout vice de conception, matière et construction. La réparation, la modification ou le remplacement d'une pièce pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie du matériel.

## 12. RESPONSABILITÉS

Nos ventes sont réputées faites entre professionnels. Le client doit donc s'assurer que les caractéristiques du matériel proposé correspondent bien à ses besoins.

## 13. JURIDICTION

Pour toute contestation ou litige où nous serions partie, nous n'admettons que la compétence du Tribunal de Belley.

## 14. CLAUSES PARTICULIÈRES

Le fait de nous passer commande vaut acceptation formelle des conditions générales de vente.

En cas d'inexécution ou de non respect des présentes conditions générales de vente par le client, ANJOS se réserve le droit de résilier la vente ou d'en poursuivre l'exécution.



---

01230 TORCIEU  
Tél. : +33 (0)4 74 37 44 44

[contact@anjos.com](mailto:contact@anjos.com)

[anjos.com](http://anjos.com)

**anjos**